



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 15 septembre 2017

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 6 décembre 2016.

Par courrier réceptionné le 19 juin 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 14 septembre 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Isabella ZETTI et Monsieur Eric HENDERYCKSEN, représentant votre bureau d'étude EU-CREAL.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de ce projet.

La commission a relevé la qualité et la clarté de votre présentation et vous en remercie.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'au titre des STECAL.***

***Elle assortit toutefois son avis des recommandations suivantes :***

- reclasser le parc du château en N indicé au lieu du Ae,
- modifier le classement des zones humides NZH en AZH,
- reclasser l'emplacement réservé en N et A selon l'usage réel du sol .

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Bruno GAINAND  
Mairie  
2A Rue du prieuré  
77970 PECY

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU